

## AVENANT 2 CONVENTION 2024

### Mairie DE POMPIGNAC



### Association Intermédiaire des Hauts de Garonne

#### ENTRE

La Mairie de POMPIGNAC  
Représentée par son Maire Madame CELINE DELIGNY.

#### D'une part,

#### ET

L'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne, sise 9ter avenue Gay Lussac – 33370 ARTIGUES près  
BORDEAUX  
Représentée par son Directeur, Monsieur Christophe CARRAY

#### D'autre part,

#### Il est convenu ce qui suit

La tarification horaire passe à compter du 1 Février 2024 au tarif de 19 € 54  
Ce tarif concerne : MAIRIE ET CDC ET CIAS ET CCAS.

Les autres conditions de la convention restent inchangées.

ARTIGUES, le 19 Janvier 2024

P/ la Mairie de POMPIGNAC

Le Maire  
Madame CELINE DELIGNY

P/ l'Association Intermédiaire  
des Hauts de Garonne

Le Directeur  
Christophe CARRAY

ASSOCIATION INTERMEDIAIRE  
ASSOCIATION INTERMEDIAIRE  
DES HAUTS DE GARONNE